

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04828
Numéro SIREN : 884 322 686
Nom ou dénomination : 2 YIYI

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 21741

Formulaire à déposer
en double exemplaire

Formulaire obligatoire
art 224 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

26 OCT. 2023
REGIME SIMPLIE D'IMPOSITION
Régime (CG) normal
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Exercice ouvert le 01/10/2021 et clos le 30/09/2022

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

2 YIYI

SIRET 88432268600012

Adresse du principal établissement:

Adresse du siège social:

31-33 rue de la Haie Coq

93300 Aubervilliers

Ancienne adresse en cas de changement:

2741

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	8089
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		

Société d'investissement immobilière cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

MACOMPTA.FR - www.macompta.fr

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

Examen de conformité fiscale (ECF) :

prestataire :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné

JAF

Designation de l'entreprise 2 YIYI
 Adresse de l'entreprise 31-33 rue de la Haie Coq 93300 Aubervilliers
 Numéro SIRET* 88432268600012
 Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 16

				Exercice N clos le 30/09/2022			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial*						
	Autres*	014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	20574	8306	12268	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	3946		3946	
	Total I (5)	044	048	24520	8306	16214	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
		Autres* (3)	072	074	1022		1022
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	29762		29762	
Charges constatées d'avance*	092	094					
	Total II	096	098	30784		30784	
	Total général (I + II)	110	112	55304	8306	48998	

				Exercice N NET 4	
PASSIF					
CAPITAL X PROPRES	Capital social ou individuel*		120		8000
	Ecart de réévaluation		124		
	Reserve légale		126		
	Reserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		(15351)
	Resultat de l'exercice		136		(8089)
	Provisions réglementées		140		
		Total I		142	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (D)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		10175
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N et...)		169	22680	62263
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		72438
	Total général (I + II + III)		180		56998

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 YIYI		Exercice N clos le 30/09/2022		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	{ Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *	217		218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	96471	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	3912
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)				242	17921
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	1678
	Rémunérations du personnel *				250	74136
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	2714
	Dotations aux amortissements *				254	4199
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262		
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	104560	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(8089)	
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V) 294				
		Produits exceptionnels (IV) 290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(8089)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1. le déficit comptable col 2		312	314 8089	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986	ZFU - TE (44 octies et octies A) 987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexes A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindécies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991					
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344				
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)			641	
		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)			990	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col 1 / Déficit col 2	352	354	8089	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * 32851 dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col 1 / Déficit col 2	370	372	8089	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		2 YIYI				
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reevaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	18900	442 7560	444 446	26460		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1674	472 746	474 476	2420		
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	20574	492 8306	494 496	28880		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions dotations amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	3780	532 3780	534 536	7560		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	327	562 419	564 566	746		
TOTAL		570	4107	572 4199	574 576	8306		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées 1		2	3	4	5			
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé								
6		7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
		Plus-values taxables à 19 % ①	579	Régularisations	590	583	594	595
		TOTAL			596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2022-09-30

N° SIRET : 88432268600012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2 YIYI

ADRESSE (voie) : 31-33 rue de la Haie Coq

CODE POSTAL : 93300

VILLE : Aubervilliers

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique : YU Prénom(s) : YONGHUA
Nom marital : % de détention : 50.00 Nb de parts ou actions : 50
Naissance Date : 1978-10-29 N° Département : 99000 Commune : ZHEJIANG Pays : CN
Adresse : 176 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS Pays : FR

Nom patronymique : WANG Prénom(s) : CHENGFA
Nom marital : % de détention : 50.00 Nb de parts ou actions : 50
Naissance Date : 1962-03-02 N° Département : 99000 Commune : SHANGHAI Pays : CN
Adresse : 5 AV DU VERGER
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE Pays : FR

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2022-09-30

N° SIRET : 88432268600012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2 YIYI

ADRESSE (voie) : 31-33 rue de la Haie Coq

CODE POSTAL : 93300

VILLE : Aubervilliers

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	0
---	----------

2 YIYI
31-33 RUE DE LA HAIE COQ
93300 AUBERVILLIERS
Au capital de : 8 000 euros
N° Siret : 88432268600012

PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et un et le trente et un mars à onze heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur YU Yonghua en sa qualité de gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

le rapport de gestion de la gérance ;
L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
le texte des résolutions proposées.

Puis, la présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Affectation des résultats ;
Quitus à la gérance ;
Questions diverses.

La présidente donne lecture :
du rapport de gestion de la gérance,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 lesquels font apparaître un déficit de 8 089 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de 8 089 euros de la façon suivante :

Y Y h

Report à nouveau, au poste 'report à nouveau' 8 089 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi 24 juillet 1966 en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès – verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante, et par les associés présents.

Fait à Aubervilliers, le 31 mars 2023

KOREA KIT'CHEN

